

**INTERROGATOIRE D'EUSTACHE BOULE,**  
**BEAU-FRERE DE CHAMPLAIN, DEVANT**  
**LE JUGE HENRY MARTIN.**

(State Paper Office, Colonial series, vol. V, art, 35)

9 Nouembris 1629.

Eustacie Boulé of Paris in France, gentleman aged twenty nyne yeares or thereabout, sworne as aforesayde, sayeth as followeth.

To the first Interrogatory he sayeth that those frenchmen which Captaine Kirke tooke at Canaça and brought home with him in his shippe, haue bin very well used by him, but this examine, beinge putt into another shippe called the William, was att first some thing ill used by the company of that shippe; but upon complaint thereof to Captaine Kirke, he caused him to be better used, And he hath not (as he sayeth) bin moued to depose any thing but truth.

To the second and third he sayeth, that he was taken in the shallope the Coquinna (1) before the forte was taken, but sayeth that he knoweth that there were in the intert (2) forte three or fower brasse peeces of ordnance, two iron peeces of ordnance, some musketts and other municion the particulars whereof he cannot expresse, nor can he expresse what quantity of goodes were then in that forte or habitacion, but he heard that there were then in the habitacion a quantity of beauners, kniues and iron shaftes, and he hath heard that part of the municion of the saide forte did belonge to the french kinge & the rest thereof to Mounsr Dollien (3), Mounsr Denouien (4), Mounsr Harvey, Mounsr Deverton, Mounsr de Shann (5) and other french merchants, and that the beauners, kniues and shaftes aforesayde belonged to Mounsr de Cane in particulier, *ac aliter nescit*.

To the fourth he sayth that they in the fort aforesayde at the tyme of their taking, fedd only uppon rootes, and had noe other sustinance.

To the fifth and sixte he

Eustache Boulé de Paris en France, gentilhomme âgé de vingt-neuf ans en environ, assermenté comme ci-dessus dit, dépose comme suit.

Au premier Interrogatoire il dit que ces français que le capitaine Kirke a pris au Canada et amenés ici sur son vaisseau, ont été par lui très-bien traités, mais le témoin, ayant été mis dans un vaisseau appelé le *William*, fut d'abord quelque peu mal traité par l'équipage de ce vaisseau, mais, sur la plainte qui en fut faite au capitaine Kirke, il le mieux traiter, Et il n'a pas été porté (comme il le déclare) à déposer autre chose que la vérité.

Aux second et troisième il dit qu'il a été pris dans la chaloupe la Coquinne (1) avant que le fort fût pris, mais il dit qu'il sait qu'il y avait dans le fort en question trois ou quatre ces d'artillerie de fonte, deux pièces d'artillerie en fer, quelques mousquets et autres munitions dont il ne peut faire le détail, non plus que de la quantité de marchandises qu'il y avait alors dans le fort ou habitacion, mais il a entendu dire qu'il y avait alors dans l'habitation quantité de castors, de couteaux et de fers de flèche, et il a entendu dire qu'une partie des munitions du dit fort appartenait au roi de France, et le reste à Mounsr de Caën, à M. Dollien (2) à M. Dunouveau (3), à M. Harvey, à M. Deverton, à M. Duchêne (4) et autres marchands français, et que les castors, couteaux et fers de flèches susdits appartenaient à M. de Caën en particulier, *ac aliter nescit*.

Au quatrième il dit que ceux qui étaient le susdit fort au temps de leur prise, ne se nourrissaient que de racines, sans aucun autre moyen de subsistance.

Aux cinquième et sixième

sayeth that Mounsr Champlaine (6) caused this examine with twenty nyne persons more, men woemen and childien, to embarque themselves in the Interrogate pinace, and gaue this examine order to carrie them to Gaspie, and there to leane them twenty of them amoungst the Saluages to gett victuals amoungst them, and to giue them two coates of beauer a peece to buy victuals with, and with the rest to seeke passage for France to make known in what necessitye they in the fort were, And this he affirmeth uppon his oath to be true, who was Captayne of the sayde shalloppe.

(6) Champlain.

il dit que M. Champlain fit embarquer le déposant avec vingt-neuf autres personnes hommes, femmes et enfants dans la pinasse de l'intimé et lui donna l'ordre de les mener à Gaspé, et là de les laisser vingt d'entre eux parmi les Sauvages pour trouver des vivres parmi eux, et de leur donner deux robes de castor à chacun pour en acheter des vivres, et avec le reste de chercher passage en France pour y faire connaitre en quelle nécessité étaient ceux du fort, Et il affirme sur son serment que ce qu'il dit est vrai, ayant été capitaine de la dite chaloupe.

Le Courrier des Etats Unis assure qu'en creusant un puits pour des mines, on a découvert une vaste nappes d'eau souterraine, près de Watterville (Haut Canada). On croit que ce lac intérieur s'étend à plusieurs milles. Le plus curieux, c'est qu'en a trouvé dans ses eaux des débris de bâtiments à voiles de construction anglaise. On conjecture que ce lac pourrait bien avoir quelque communication souterraine avec la baie d'Hudson, et que les courants sous-marins y ont amené les débris qu'on a retrouvés.



**A VENDRE**

AU BUREAU DE L'ABEILLE:

**LE CHANSONNIER**

DES COLLEGES

MIS EN MUSIQUE.

Prix, en gros. . . . . 2 sch 3d.  
 . . . . . détail . . . . . 3 sch.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abaille paraît, autant que possible, une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abaille.

AGENTS :

- A Sainte-Therèse. . . . . M. A. Dagenais.
  - A la Pointe-Lévi. . . . . M. E. Clément.
  - A la Petite-Salle. . . . . M. G. Giroux.
  - Chez les Externes. . . . . M. C. Gingras.
- ANSELME BOUCHER, Gérant.

(1) En comparant ce passage avec la déposition de Champlain, publiée au n. 5 de l'Abaille de cette année, on voit que le greffier avait défiguré l'orthographe, et que le copiste, en prenant un C pour une L, en a fait enfin *Le Loanna*. Le mot est probablement écrit *La Cocinne*, dans l'original.

(2) Pour *Interrogate*, le fort en question ou relatif à l'interrogatoire.  
 (3) Ce nom pourrait bien être pour Robin.  
 (4) M. Du Nouveau.  
 (5) M. Du Chêne.